

# HOMZA

L'HABITAT PERFORMANT

NOS CONTRATS DE MAINTENANCE  
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



homza.fr

# DÉCOUVREZ SOLÉO, NOTRE CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES !

12,99€ / mois

4 PANNEAUX

**SOLÉO**  
1 000

- Nettoyage des panneaux photovoltaïques.
- Vérification des fixations pour garantir la sécurité de l'installation.
- Contrôle des onduleurs pour assurer le bon fonctionnement et la production d'énergie optimale.
- Contrôle de l'installation électrique pour s'assurer de son efficacité et de sa conformité.

14,99€ / mois

7 PANNEAUX

**SOLÉO**  
3 000

- Nettoyage des panneaux photovoltaïques.
- Vérification des fixations pour garantir la sécurité de l'installation.
- Contrôle des onduleurs pour assurer le bon fonctionnement et la production d'énergie optimale.
- Contrôle de l'installation électrique pour s'assurer de son efficacité et de sa conformité.

16,99€ / mois

10 PANNEAUX

**SOLÉO**  
4 000

- Nettoyage des panneaux photovoltaïques.
- Vérification des fixations pour garantir la sécurité de l'installation.
- Contrôle des onduleurs pour assurer le bon fonctionnement et la production d'énergie optimale.
- Contrôle de l'installation électrique pour s'assurer de son efficacité et de sa conformité.

22,99€ / mois

14 PANNEAUX

**SOLÉO**  
6 000

- Nettoyage des panneaux photovoltaïques.
- Vérification des fixations pour garantir la sécurité de l'installation.
- Contrôle des onduleurs pour assurer le bon fonctionnement et la production d'énergie optimale.
- Contrôle de l'installation électrique pour s'assurer de son efficacité et de sa conformité.

29,99€ / mois

21 PANNEAUX

**SOLÉO**  
9 000

- Nettoyage des panneaux photovoltaïques.
- Vérification des fixations pour garantir la sécurité de l'installation.
- Contrôle des onduleurs pour assurer le bon fonctionnement et la production d'énergie optimale.
- Contrôle de l'installation électrique pour s'assurer de son efficacité et de sa conformité.

# CONDITIONS PARTICULIÈRES

## 1 - SERVICES OU PRESTATIONS COMPRIS DANS LE CONTRAT D'ENTRETIEN

1.1 Une visite d'entretien obligatoire annoncée au moins trente jours à l'avance au souscripteur, qui pourra demander un report de trois jours ouvrables au moins avant la date fixée. Le prestataire indiquera, à la demande expresse du souscripteur, si la visite aura lieu le matin ou l'après-midi. La visite comportera les opérations suivantes :

- Nettoyage des panneaux photovoltaïques.
- Vérification des fixations pour garantir la sécurité de l'installation.
- Contrôle des onduleurs pour assurer le bon fonctionnement et la production d'énergie optimale.
- Contrôle de l'installation électrique pour s'assurer de son efficacité et de sa conformité.

1.2 Intervention en moins de 48 heures en cas de défaillance pour résoudre les problèmes rapidement.

## 2 - DURÉE ET DÉNONCIATION

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception conformément à la loi Châtel. La résiliation en cours de période est possible pour des motifs légitimes (déménagement, décès, changement de matériel), sans remboursement des sommes versées.

## 3 - PIÈCES, SERVICES OU PRESTATIONS NON COMPRIS DANS LE CONTRAT

Ne sont pas comprises dans l'abonnement :

- Réparations et remplacements d'onduleurs.
- Dommages causés par des conditions climatiques (tempêtes, grêle, orages, etc.).
- Interventions pour incidents non liés aux prestations d'entretien.

### 3bis - PRÉCISION SUR LES EXCLUSIONS ET LIMITES

HOMZA ne pourra être tenue responsable des incidents ou accidents provoqués par les causes suivantes :

- Mauvaise utilisation des panneaux photovoltaïques ou non-respect des recommandations d'entretien de la part du souscripteur.
- Interventions non autorisées par des tiers ou modifications effectuées sans l'accord préalable de HOMZA.
- Dommages causés par des catastrophes naturelles (tempêtes, grêle, orages, etc.) ou des phénomènes climatiques extrêmes, au-delà des exclusions mentionnées pour les onduleurs.
- Toute négligence dans l'entretien basique nécessaire du système, tel que dégager les panneaux des feuilles, neige, ou autres obstructions affectant leur performance.

## 4 - ANNULATION POUR FORCE MAJEURE

Le contrat pourra être résilié de plein droit et sans indemnité en cas de survenance d'un événement de force majeure, tel que défini par la loi (catastrophe naturelle, guerre, grève générale, acte de terrorisme, etc.). Le souscripteur ou HOMZA pourra notifier la résiliation du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dès que l'événement de force majeure aura été constaté.

## 5- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des clients et des prospects, les informations sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du destinataire qui est notre service relation client.

COMMENT  
CONTACTER LE  
SAV POUR UN  
DÉPANNAGE ?

En cas de panne, merci de nous contacter au 03 66 120 120 puis sélectionnez le choix 3

**DU 15 OCTOBRE AU 15 MARS**

Du lundi au vendredi de 08h à 13h & de 14h à 18h  
Le samedi & dimanche de 08h à 16h

**LE RESTE DE L'ANNÉE**

Du lundi au vendredi de 08h à 12h & de 13h à 16h



## PLANIFIER MON RENDEZ-VOUS ENTRETIEN

Je planifie l'entretien annuel de mes panneaux photovoltaïques en toute simplicité...

Pour cela, rien de plus simple :

1. Munissez-vous de votre facture
2. Connectez-vous sur le site : [monrdv.homza.fr](http://monrdv.homza.fr)
3. Suivez les instructions données sur le site
4. Choisissez un créneau
5. Confirmez vos informations puis ajouter vos précisions
6. Vous recevrez un sms vous confirmant l'enregistrement du rendez-vous

## VOTRE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Chez HOMZA, si vous parrainez l'un de vos proches, vous recevez en échange **des chèques cadeaux** ! Pour bénéficier de cet avantage, il vous suffit de parrainer un membre de votre famille, un ami ou encore un voisin. Ainsi, votre filleul obtiendra 5% de remise sur son projet de rénovation énergétique et en échange, nous aurons le plaisir de vous offrir un chèque cadeau d'une valeur de 70€\*.

\* Voir détail complet de notre offre parrainage avec nos conseillers habitats. Remise de 5% non cumulable avec les promotions en cours. Pour être valable, le parrainage doit absolument être inscrit sur le bon de commande du filleul.



**HOMZA**  
L'HABITAT PERFORMANT

### ARRAS

36 rue Jacques Willart -  
62223 Saint Laurent Blangy  
03 66 120 120

### CAMBRAI

Rue René Descartes,  
59267 Proville  
03 66 120 120